



Communiqué de presse

Révision de la loi sur la garantie contre les risques à l'exportation (GRE)

Adoption du message par le Conseil fédéral

economiesuisse se félicite que le Conseil fédéral ait aujourd'hui décidé d'adapter aux conditions et aux besoins actuels l'instrument de Garantie contre les risques à l'exportation. Ce projet constitue un générateur de croissance à ne pas sous-estimer.

L'offre actuelle de prestations de la Garantie contre les risques à l'exportation est moins étendue que celle des autres pays. En particulier, à la différence de toutes les assurances étrangères, la GRE ne couvre pas le risque du croire privé. Ainsi, les entreprises suisses ne peuvent pas affronter leurs concurrents étrangers à armes égales. Notre économie d'exportation est ainsi désavantagée et ce désavantage s'accroît avec les privatisations engagées dans les pays classiques où opère la GRE. La modernisation et le développement de la GRE apportent une amélioration sensible d'un instrument important de promotion des exportations. Il faut en particulier saluer le fait que la subsidiarité de l'offre et l'autofinancement constituent les principes de base du projet de révision.

Zurich, le 24 septembre 2004

Pour toute question
Florent Roduit, 079 333 85 47